

PROCES VERBAL
de la réunion du conseil municipal
du 28 août 2013

approuvé le 25 septembre 2013

| | |
|---|--------------|
| Nombre de membres afférents au conseil municipal : | 11 |
| Nombre de membres en exercice : | 11 |
| Nombre de membres présents : | 9 |
| Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : | 9 |
| Date de la convocation : | 23 août 2013 |
| Date de l'affichage : | 30 août 2013 |

L'an deux mil treize et le 30 août à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. ABISSE Jean-François, maire.

Présents : M. MEILLER Patrick, M. LAVIEZ Gilles, M. BARTHELEMY Michel, Mme BOLE Danièle, Mme CARRY Christine, M. GIRARD Michel, M. BIGONVILLE Fabrice, M. MARTINEZ John,

Absents : M. PAILLARD Christian, M. BAULARD Marc.

M. LAVIEZ a été élu secrétaire de séance.

A 20 heures 35, le quorum atteint, le maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 mai 2013
- Proposition de prêt relais en attendant le versement du solde des subventions.
- Résultat essai radar pédagogique
- Questions diverses

1° - L'approbation du procès-verbal de la réunion 2 mai 2013 est reportée à la prochaine séance

2° - Demande de prêt relais :

Le maire informe les membres présents que lors des prévisions budgétaires, il n'a pas été pris en compte que le solde des subventions n'était versé par les financeurs que lorsque les travaux étaient terminés et réceptionnés. De ce fait, afin de régler les dernières factures des entreprises intervenantes, il y a lieu d'avoir recours à un prêt relais.

La Banque Populaire contactée nous propose un prêt de 150 000 € sur un an au taux fixe de 2,20 % soit 3 300 € d'intérêt ou au taux variable de 1,726 % soit 2 589 € d'intérêt.

Après en avoir débattu, il est décidé à l'unanimité des membres présents, d'accepter cette offre et d'opter, par sécurité, pour le taux fixe de 2,20 %.

Pouvoir est donné au maire pour engager les démarches nécessaires et pour signer tous documents utiles.

Voté à l'unanimité des membres présents

3° - Résultat des essais du radar pédagogique :

La société ICARE a mis à notre disposition gracieusement pendant une semaine un radar pédagogique mobile. Celui-ci a été installé à l'entrée de l'agglomération, rue des vignes, dans le sens CHAMBORNAY - VREGILLE, du 26 au 31 juillet. L'analyse des résultats est assez édifiante :

La moyenne des véhicules circulant est de 54 par jour. 324 véhicules ont été contrôlés. Il en ressort que 58,02 % roulent à plus de 50 km/h, vitesse de droit commun définie par le panneau d'entrée d'agglomération. La vitesse moyenne est de 53 km/h et la plus élevée 83 km/h. 42,23 % roulent entre 30 et 50 km/h, 51,82 % entre 50 et 70 km/h et 6,06 % entre 70 et 90 km/h.

Inutile de rappeler qu'à cet endroit commence l'agglomération et que des enfants ou toutes autres personnes peuvent à tout moment traverser la chaussée alors prudence, pour gagner 30 secondes, risquer de supprimer une vie ou d'occasionner des blessures !!!!

4° - Questions diverses :

- Projet de microcentrale sur le barrage de MONCLEY :

Le projet de microcentrale sur le territoire de notre commune, initié par M. TROMSON, a été abandonné par celui-ci mais il a revendu son dossier et le terrain à une entreprise Suisse l'ADEV qui est basée à LIESTAL. Cette dernière nous a convié à une réunion avec le SMAMBVO, les représentants de la commune de MONCLEY, VREGILLE étant représenté par Messieurs MEILLER, LAVIEZ, BOLE et ABISSE mais aussi par Mme BOLE. Nous avons tous développé nos arguments et nous avons fait savoir que VREGILLE n'était pas favorable à ce projet. L'ADEV et ses représentants, contrairement à M. TROMSON, s'est montrée très compréhensive et surtout n'a pas cherché à imposer le projet qu'elle va réétudier.

- Travaux d'assainissement :

Les travaux avancent normalement et nous avons indiqué au maître d'œuvre la nécessité de réaliser la réception du chantier le plus rapidement possible car pour que le solde des subventions (200 000 €) soit versé sur 2013, il faut transmettre les dossiers avant le 30 septembre 2013.

- Nouveau permis de construire :

Une demande de permis de construire a été déposée par M. BARTHELEMY Maxime et Melle LOICHOT Magali sur un terrain situé rue des Vignes, devant la propriété de Mme et M. BAULARD. Après examen du dossier par la DDT de GRAY, le permis de construire a été accordé.

- Fermeture de classe :

En raison de la baisse significative des élèves sur le RPI de la Douin, (-25) l'inspecteur d'académie, malgré les arguments avancés par les maires du RPI a décidé la fermeture de l'école de Gézier et Fontelenay.

- Installation de défibrillateurs dans les communes :

- A l'initiative de la CCVO, des défibrillateurs pourraient être installés dans les communes. L'achat serait à la charge de la CCVO et chaque commune prendrait en charge les frais d'installation. Le conseil municipal donne son accord de principe.

- Travaux du cimetière :

- Eu égard aux travaux sur le réseau d'assainissement et dans le terrain derrière le cimetière autour duquel doit être construit le mur d'enceinte, les travaux programmés pour 2013 sont repoussés sur 2014.

A 23 heures 30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A VREGILLE, le 28 août 2013

Le secrétaire

Le maire

Gilles LAVIEZ

Jean-François ABISSE

Les conseillers présents